

CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 28 SEPTEMBRE 2017

Présents : Mmes et MM. MARGELIDON – LEMAIRE – COULON - CHAUMET - AUBERY – THEVENET - ZELLNER - DEVAUX – REYNARD - LABBE – LAVERNHE-LEPRETRE - BONNARD

Absentes excusées : Mmes MASCLEF qui a donné pouvoir à Mme AUBERY, Mme BERGER.

Secrétaire de séance : Mme BONNARD

Convocation : le 20 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2017 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

BUDGET COMMUNE 2017 - DECISIONS MODIFICATIVES

Après examen des budgets, le Préfet constate que :

1/ des crédits sont inscrits au compte 64162-emplois d'avenir (dépense) et aucun crédit de recette n'est inscrit au compte 74712-emplois d'avenir, alors que chacun sait que l'Etat apporte une aide sur les emplois d'avenir.

L'aide de l'Etat (32 000 €) ayant été inscrite au compte 74718 (Contrats Uniques d'Insertions + emplois d'avenir), il convient de répartir ainsi par **DM n°1** :

compte 74718 autres	8 903 €	correspondant aux aides pour Patricia ROUX du 1 ^{er} janvier au 21 septembre et Iris FECAMP du 28 août au 31 décembre
compte 74712 emplois d'avenir	23 097 €	correspondant aux aides pour James DA SILVA CANTO toute l'année et Mathilde BONNARDE jusqu'au 11 août
	32 000 €	

2/ les dotations d'Etat et d'autres recettes sont à modifier également, les crédits inscrits en début d'année n'étant pas exacts :

	INSCRITS AU BP	MONTANTS REELS	
compte 7411 DGF	30 000	21 986	-8 014
compte 74121 DSR	19 000	19 759	+759
compte 6419 remboursement assurance du personnel malade	15 000	19 800	+4 800
compte 73223 FPIC	12 000	13 218	+1 218
total	76 000	74 763	-1 237

L'équilibre entre les dépenses et les recettes sera rétabli par **DM n°2** en diminuant les dépenses imprévues de fonctionnement de 1 237 € (article 022 : 38 577.06 €)

3/ M. et Mme MEKADIM ont quitté le logement communal de la rue des Ecoles et il faut leur rembourser la caution qu'ils ont versée en 2015.

article 165 dépôts et cautionnements reçus	+ 404.49
à prendre sur l'article 020 dépenses imprévues d'investissement	- 404.49

M. MARGELIDON précise que ce logement est à louer et que les candidats sont invités à se faire connaître en mairie.

Pour payer la fourniture et la pose d'un film plastique sur les vitres du couloir de la mairie, il manque 26.63 €.

opération 2245 mairie - article 2188	+ 26.63
à prendre au total sur l'article 020 - dépenses imprévues d'investissement (30 000 €)	404.49 + 26.63 = 431.12

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives n°1, n°2 et n°3 du budget principal 2017.

BUDGET COMMUNE 2017 - REMBOURSEMENT DE LOYERS DES SALLES DES FETES A DES LOCATAIRES EMPECHÉS

Deux locataires ont dû annuler leur location de la salle polyvalente pour d'importantes raisons.

Il est proposé de leur rembourser les paiements déjà encaissés (l'un de 117 €, l'autre de 185 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte lesdits remboursements.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DE MOULINS COMMUNAUTE DU 7 JUIN 2017 RELATIF AUX COUTS DES COMPETENCES ET EQUIPEMENTS RESTITUÉS AUX COMMUNES MEMBRES DES ANCIENNES COMMAUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE LEVIS EN BOCAGE BOURBONNAIS ET DU PAYS DE CHEVAGNES EN SOLOGNE BOURBONNAISE

Lors de sa réunion du 7 juin 2017, la CLECT a adopté à l'unanimité les coûts des compétences et équipements restitués aux communes membres des anciennes communautés de communes du Pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et du Pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise suite aux délibérations du conseil communautaire.

La CLECT a produit un rapport (remis à chaque conseiller municipal préalablement à la réunion). Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 7 juin 2017.

BUDGET COMMUNE 2017 - VENTE DE PEUPLIERS

Les peupliers de la parcelle communale de Bonnay ont été abattus et vendus à M. Régis BARBIER.

Pour établir le titre de recette, il convient de délibérer sur la vente.

Il est proposé 10 € le m3 pour 38 m3 abattus soit 380 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, entérine la vente des peupliers au prix ci-dessus fixé.

BUDGET COMMUNE 2017 - CHEMIN DE LA FORET

Le chemin de la Forêt, suite à une erreur du cadastre lors de la construction de la RCEA, n'a pas été reclassé en chemin rural, erreur qui a été corrigée en 2014.

En 2011, la famille de BOISSIEU a fait refaire par Eurovia la couche de roulement en raison du très mauvais état du chemin pour 18 222.49 €.

Par courrier du 31 août 2015, la famille de BOISSIEU demande que la Commune lui rembourse la facture puisque les travaux réalisés auraient dû incomber à la Commune, compétente en matière de chemins ruraux.

Cette question a déjà fait l'objet de discussions, autant en Commission de Finances qu'en Conseil municipal et les crédits ont été inscrits aux BP 2016 et 2017. Elle n'a pas été réglée parce que les services de la Trésorerie n'arrivent pas à indiquer clairement la démarche administrative et comptable que la Commune doit suivre pour rembourser la famille de BOISSIEU.

Il est donc proposé de délibérer pour joindre la décision du Conseil au mandat et en terminer ainsi avec cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide du remboursement de ladite facture à la famille de BOISSIEU.

RÈGLEMENT INTERIEUR DES MARCHES PUBLICS : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 1^{er} JUIN 2017

Par délibération du 1^{er} juin, un règlement intérieur des marchés publics a été adopté.

Par courrier du 28 juin, le préfet fait observer que l'article 1^{er} comporte une erreur sur l'article 1er :

« **ARTICLE 1^{er} : appel d'offres et procédure adaptée**

L'appel d'offre est la procédure de droit commun en matière de droit public. Il est obligatoire à compter de 210 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et à compter de 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux. »

Il demande de rectifier ainsi :

« ARTICLE 1^{er} : appel d'offres et procédure adaptée

L'appel d'offre est la procédure de droit commun en matière de droit public. Il est obligatoire à compter de 209 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et à compter de 5 225 000 € HT pour les marchés de travaux. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rectifier ainsi que ci-dessus le règlement intérieur des marchés publics voté le 1^{er} juin 2017.

SDE 03 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT CONCERNANT LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RUE DES BERNACHETS

Par délibération du 1^{er} juin 2017, un plan de financement a été adopté pour les travaux suivants :

TRAVAUX	MONTANT TOTAL	PART SDE	PART COMMUNE
1/ enfouissement des réseaux de la rue des Bernachets	125 600	87 920	37 680
2/ renouvellement de 19 foyers BF sur poteaux et de 5 foyers BF sur candélabres	15 780	7 890	7 890
3/ extension de l'éclairage des Bouffets au chemin des Bernachets	11 300	4 243	7 057
TOTAL	152 680	100 053	52 627

A cette date, le chiffrage des travaux d'éclairage lié à l'enfouissement de la rue des Bernachets (dépose de 10 foyers vétustes) était en cours.

La présente délibération permet :

- d'approuver le plan de financement ci-joint. La dépense sera payée en section de fonctionnement, à l'article 65548
- de décider de l'étaler sur 5 ans à partir de 2018, tout comme les travaux approuvés en Conseil du 1^{er} juin 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les dispositions ci-dessus présentées.

INSCRIPTION DES COMMUNES EN ZONES DE REVITALISATION RURALE (ZRR)

M. MARGELIDON expose :

TOULON était, jusqu'au 1^{er} juillet 2017, classée en Zone de Revitalisation Rurale, par arrêté ministériel du 10 juillet 2013.

Le dispositif de ZRR est très important pour l'attractivité des territoires. Il vise à aider à développer économiquement des zones rurales, principalement à travers des mesures sociales et fiscales. L'objectif est de concentrer les mesures d'aides de l'Etat aux bénéficiaires des entreprises, des commerces, de l'artisanat, des professions libérales, de l'agriculture.

Une nouvelle cartographie de ce zonage a été élaborée pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2017. Elle prévoit une réduction du nombre de communes de l'Allier des ZRR : de 250 actuellement (depuis 2013) à 215 (34 entrées, 54 sorties et 15 communes font l'objet de régimes particuliers avec la loi « montagne »).

Cette réduction s'explique par une modification du classement en ZRR, désormais fondé sur de nouveaux critères (densité de population et revenu par habitant), pris en compte à l'échelle intercommunale et non plus commune par commune. Elle concerne plusieurs territoires de l'Allier notamment TOULON et l'ensemble des communes de Moulins Communauté. Elle contredit d'autres dispositifs de revitalisation et s'ajoute à la remise en cause d'autres zonages.

18 nouvelles communes ont rejoint Moulins Communauté, toutes rurales et pour la plupart à faible densité de population. Elles n'ont jamais eu connaissance qu'elles perdraient la classification ZRR, tout comme les 26 communes déjà adhérentes.

M. MARGELIDON ajoute que le président de MoulinsCo et le préfet doivent se rencontrer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- déplore qu'aucune information n'ait été donnée en amont à l'ensemble des communes pour les alerter de cette perte de classification
- s'insurge fortement contre cette évolution néfaste aux territoires ruraux
- demande à ce que Moulins Communauté soit réinscrite en ZRR afin d'éviter un grave ralentissement du développement économique sur l'ensemble de communes de son territoire
- appelle à revoir les critères d'inscription au sein de ces futures zones RR, de façon à ce qu'ils soient adaptés à la réalité des communes situées en zone rurale

PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1/ Séverine HOLTERBOCH occupait au tableau des effectifs le poste d'adjoint administratif.

Barbara LAURENT a été recrutée le 18 septembre pour la remplacer. Elle est mutée de la Commune de TREVOL où elle avait le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Par conséquent, suite à ce nouveau recrutement, il convient :

- de transformer le poste d'adjoint administratif en poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- d'adapter le régime indemnitaire de ce nouvel agent en fixant à 3.23 le coefficient pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité pour ce grade

2/ Mathilde BONNARDE a terminé son Emploi d'Avenir le 11 août. Comme prévu en début d'année lors de la préparation budgétaire, elle a été nommée adjoint d'animation stagiaire. Le tableau des effectifs doit donc supprimer l'Emploi d'Avenir et créer un nouveau poste d'agent d'animation à temps complet

3/ Aurélie LAHAIS a été recrutée sur CDD en remplacement de Laurie GARCON, auxiliaire de puériculture, démissionnaire au 1^{er} février 2017. Il a été également prévu de la nommer après six mois de CDD qui servent de période d'essai. Elle n'a pas réussi le concours d'auxiliaire de puériculture en mars. Il convient donc de créer un poste supplémentaire d'agent social pour la nommer, en attendant de pouvoir la placer sur le poste d'auxiliaire de puériculture déjà existant, dès sa réussite au concours.

M. LABBE émet l'éventualité de revenir sur les TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier ainsi que ci-dessus le tableau des effectifs du personnel communal.

QUESTIONS DIVERSES

ECOLES :

- changement de directrice à l'école maternelle
- les comptes-rendus des derniers conseils d'école n'appellent aucune observation
- les commissions du Conseil municipal d'enfants se réuniront le 19 octobre à 18 h 15

TRAVAUX EN COURS :

Ecole maternelle : des stores blancs anti UV ont été posés, les classes ont été repeintes

Salle polyvalente : de nouvelles menuiseries ont été posées, les dalles du plafond de la salle des associations ont été changées par des conseillers municipaux et le photocopieur est en place

Salle socioculturelle : le nouveau frigo a été livré

Voirie : les travaux prévus pour La Garderie, Chantalouette (une plaque d'égoût pose problème), les Piots sont achevés, reste le Grand Guet, les Bernachets et le Vizier, les travaux d'enrobé de la place du Dauphin seront exécutés du 6 au 14 octobre, le marquage au sol 15 jours après

Secteur Petit Guet : des travaux de canalisation des eaux de pluies pour lesquels il faudra vérifier l'efficacité lors de fortes précipitations

MARCHÉ DU JEUDI : un nouveau commerce de fromages sera présent en alternance avec celui déjà existant

P.L.U. : des réunions de la Commission d'urbanisme sont à prévoir

PARC DE FROMENTEAU :

- CERFrance inaugure ses installations le 15 décembre
- 5 cellules vont pouvoir accueillir de nouvelles enseignes

PERSONNEL COMMUNAL :

- sont en maladie : Jean-Jacques DESCHAMPS et Frédérique LEROUX
- fin des contrats aidés : transformation du CUI de Patricia ROUX en CDD du 21 septembre jusqu'aux vacances de Noël et signature le 28 août du contrat CUI d'Iris FECAMPS (avant la suppression des contrats aidés par l'Etat)
- départ de Séverine HOLTERBOCH : l'intérim a été assuré par Stéphanie SAINTIN-GABRIEL (ADEF)

RCEA :

Le Comité de pilotage du 21 septembre a conclu sur :

- l'implantation d'une aire de services envisageable non plus à CRESSANGES mais à TOULON, ce qui devrait désengorger le centre routier
- le franchissement de l'Allier, par allongement du pont et suppression de certains enrochements

RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE : le permis de construire est attendu dans les prochaines semaines

POINT SUR LA FETE PATRONALE : le parcours de la course cycliste est jugé plus satisfaisant cette année, plus adapté pour le public et les familles, bons retours de la brocante et de la fête

CALENDRIER :

samedi 7 octobre	repas du CCAS – M. DEVAUX est désigné pour représenter le conseil
vendredi 13 octobre	réunion des associations
samedi 14 octobre	réunion des élus avec visite des écoles après travaux
lundi 16 octobre	réception des travaux de voirie/Colas et Commission de travaux à la suite

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21 h 45.

Fait à TOULON SUR ALLIER, le 29 septembre 2017.

Le Maire,

Guillaume MARGELIDON.

